

Numéro	CFVU/2025- 05-06/04
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	07/05/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	07/05/2025
Date de transmission au Recteur	07/05/2025

Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 6 mai 2025 portant résultat de l'élection de la personnalité extérieure représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 21;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article L. 712-6 du code de l'éducation et de l'article 21 des statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la commission de la formation et de la vie universitaire comprend une personnalité extérieure élue en qualité de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ;

CONSIDÉRANT que la personnalité extérieure élue en qualité de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire est élue par les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université telle que composée à l'issue des élections des représentants des personnels et usagers de ladite commission ;

ÉLIT en qualité de personnalité extérieure représentant d'un établissement d'enseignement secondaire :

Madame JOURDY Patricia.

Délibération CFVU/2025-05-06/04		
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36	
Nombre de membres présents ou représentés	34	
Nombre de voix (Monsieur LANGUILLE Vincent)	0	
Nombre de voix (Madame JOURDY Patricia)	17	
Nombre de voix (Monsieur CHENAL Éric)	0	
Nombre de voix (Monsieur BEUCHOT Philippe)	0	
Nombre de voix (Madame COURTOIS Mathilde)	15	

Paris, le 6 mai 2025

La Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

<u>Modalités de recours</u>: Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.